



INTERGROS VOUS INFORME

SPÉCIAL PME

SIMPLIFIER LA FORMATION
FACILITER L'EMPLOI

Suivez-nous !   

OCTOBRE 2018

Réforme de la formation et de l'apprentissage : la loi publiée

Définitivement adoptée le 5 septembre 2018 et publiée au Journal Officiel du 6 septembre, la loi 'pour la liberté de choisir son avenir professionnel' modifie en profondeur le système de formation et d'apprentissage. Découvrez les principaux changements attendus et leur calendrier de mise en oeuvre.

[En savoir +](#)



Coup d'envoi des réunions #laRéforme&vous2018

Intergros organise à partir du 1er octobre, partout en France, de nombreuses réunions d'information sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Des rendez-vous à ne pas manquer pour comprendre les évolutions à l'oeuvre et préparer vos projets de formation 2019 et 2020.

[Consulter les dates et lieux](#)

Pratique et économique : voici le e-CACES en ligne !

Le savez-vous ? L'AFTRAL propose un module e-learning afin de faciliter le recyclage CACES de vos caristes. Cet outil s'adapte à votre organisation et au niveau de maîtrise du numérique de chaque utilisateur, pour une durée totale de formation divisée par deux. Autre avantage : une prise en charge par Intergros dans le cadre de l'offre 'Organismes à tarifs négociés'.

Pour plus d'informations, visionnez la [vidéo de démo de l'AFTRAL](#) et consultez le site [solutionsFormation](#).

Recrutement : le pari réussi de la formation chez EQIP

Pour beaucoup de PME, il est difficile de recruter des profils force de vente. Groupement de distributeurs indépendants spécialisés dans la quincaillerie du bâtiment et fournitures industrielles, EQIP a trouvé la parade en proposant aux nouveaux arrivants un parcours de formation en alternance, le CQP commercial itinérant à la clé.

[En savoir +](#)

Le Contrat 2.0, c'est aujourd'hui sur monEspace



Vous comptez recruter un jeune en contrat de professionnalisation ? pour rappel, la procédure d'enregistrement des contrats est 100% dématérialisée. Invitez l'organisme de formation à enregistrer le contrat sur monEspace, à renseigner le formulaire Cerfa et à déposer les pièces en ligne (convention, programme...). Il ne vous reste plus, ensuite, qu'à compléter les informations relatives à la rémunération, à la nature du contrat et au tuteur. Gain de temps assuré !

[En savoir +](#)

Soutien à l'apprentissage : Intergros s'engage

CFA, écoles ou lycées professionnels : au travers de l'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage, Intergros apporte son soutien à de nombreux établissements de formation préparant aux métiers du commerce de gros BtoB.

Vous pouvez utiliser la carte interactive pour identifier les écoles qui ont bénéficié de dotations financières en 2018 dans votre région.

[Voir la carte](#)

Le commerce de gros BtoB face au défi du numérique

Mesurer l'impact des mutations technologiques et du digital sur le modèle économique, les activités et les métiers du commerce de gros BtoB : tel est l'objectif d'une récente étude commanditée par Intergros et la Direction Générale des Entreprises (DGE).

Découvrez-en les principaux enseignements dans cette courte vidéo :



Rédaction des contenus : Cabinet Boumendil & Consultants

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.